



acte certifié exécutoire,
transmis en Préfecture le 10 juin 2021
affiché ou publié le jeudi 10 juin 2021
identifiant de télétransmission 073-200069110-20210610-lmc1H25457H1-DE
identifiant unique de l'acte lmc1H25457H1

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 03 juin 2021

n° 090-21 C

Objet : RD - Réseau Synchro Bus - Adaptations tarifaires à compter du 1er juillet 2021

- date de convocation le 28 mai 2021
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi trois juin à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall D, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 58

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Cécile Trahand

Barberaz

Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard

Barby

Christophe Pierretton

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Eric Delhommeau

Challes-les-Eaux

Josette Rémy

Chambéry

Jimmy Bâabâa - Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Sabrina Haerinck - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Claire Plateaux - Thierry Repentin - Walter Sartori
Corinne Charles - Franck Morat

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Marie Perrier

Ecole

Hervé Ferroud-Plattet

Jacob-Bellecombette

Brigitte Bochaton - Bruno Stelian

Jarsy

La Compôte

Jean-Pierre Fressoz

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux

La Ravoire

Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda

La Thuile

Dominique Pommat

Le Châtelard

Le Noyer

Philippe Gamen

Les Déserts

Sandra Ferrari

Lescheraines

Max Joly

Montagnole

Jean-Maurice Venturini

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Michel Dyen - Alain Saurel

Saint-Baldoph

Christophe Richel

Saint-Cassin

Jocelyne Gougou

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Christian Berthomier

Saint-Jeoire-Prieuré

Jean-Marc Léoutre

Saint-Sulpice

Marcel Ferrari

Sonnaz

Daniel Rochaix

Thoiry

Thierry Tournier

Vérel-Pragondran

Jean-Pierre Coendoz

Vimines

Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 11

de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Christelle Favetta-Sieyes à Franck Morat - de Philippe Ferrari à Cécile Trahand - de Sandrine Garcin à Philippe Cordier - de James Hallay à Josette Rémy - de Martine Lambert à Brigitte Bochaton - de Raphaële Mouric à Jean-Benoît Cerino - de Benoit Perrotton à Aloïs Chassot - de Cyndie Picot à Jimmy Bâabâa - de Alain Thieffenat à Corine Wolff - de Alexandra Turnar à Sylvie Koska

- conseillers excusés : 13

Christèle Blambert - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Jean-Pierre Casazza - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Christian Gogny - Luc Meunier - Lionel Mithieux - Damien Regairaz - Farid Rezzak - Serge Tichkiewitch - Céline Vernaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 03 juin 2021

délibération n° 090-21 C

objet **RD - Réseau Synchro Bus - Adaptations tarifaires à compter du 1er juillet 2021**

Alain Caraco, vice-président chargé de la mobilité, rappelle que le Conseil communautaire du 12 juillet 2018 a approuvé la signature d'une convention de délégation de service public (DSP) avec la société Keolis portant sur la gestion et l'exploitation du réseau de transport public de voyageurs, à compter du 1^{er} janvier 2019, pour une durée de six ans. Celle-ci intègre notamment dans son annexe 13 les tarifs applicables à compter du 1^{er} juillet 2019 sur le réseau Synchro Bus.

Après échanges avec le délégataire, des adaptations tarifaires sont proposées, à compter du 1^{er} juillet 2021 :

- augmentation du titre unitaire Ondésynchro à 1,80 € au lieu de 1,60 € pour être en cohérence avec le ticket de dépannage vendu à bord des véhicules du réseau Synchro Bus à ce jour à 1,70 €. Ce titre sera dorénavant disponible à bord des bus,
- création d'un carnet de 6 tickets aller simple « Synchro Montagne » à 20 €,
- création d'un titre accompagnateur gratuit sur le réseau Synchro Bus, pour des personnes porteuses d'une carte invalidité ou d'une carte « mobilité inclusion » mentionnée à l'article L.241-3 du code de l'action sociale et des familles, afin de pour répondre au nouveau cadre réglementaire établi par la loi d'orientation des mobilités et être en cohérence avec le service Synchro Access'.

L'engagement de recettes du délégataire, prévu à la DSP, n'est pas modifié.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transport et mobilité,

Vu le code des transports,

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités,

Vu la délibération n° 124-18 C du Conseil communautaire du 12 juillet 2018 approuvant le contrat de délégation de service public et les tarifs applicables à compter du 1^{er} juillet 2019,

Vu la délibération n° 136-19 C du Conseil communautaire du 27 juin 2019 approuvant les conditions d'accès et adaptations tarifaires à compter du 1^{er} juillet 2019 sur Synchro Bus,

Vu l'avis de la commission mobilité du 18 mai 2021,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve les adaptations tarifaires applicables à compter du 1^{er} juillet 2021 sur le réseau Synchro Bus.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 090-21 C

Objet de l'acte : RD - Réseau Synchro Bus - Adaptations tarifaires à compter du 1er juillet 2021

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 10 - Divers 2 - Tarifs des services publics

Date de l'acte : 10 juin 2021

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20210610-lmc1H25457H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H25457H1

Date de transmission en Préfecture : 10 juin 2021

Date de réception en Préfecture : 10 juin 2021

Période d'affichage : du au